REGLEMENT DU CHALLENGE DES MOUSQUETAIRES

Article 1 : **Épreuve individuelle pour les poussins (2006) et les pupilles (2004 & 2005), garçons et filles au fleuret électrique.** Ce challenge est ouvert à tous les **tireurs licenciés** dans un club affilié à la **F**édération **F**rançaise d'**E**scrime

Article 2 : **Date : SAMEDI 31 JANVIER 2015**

Article 3 : **Lieu : Halle des sports Christiane Guillaume**
2 Rue du Bateau Lavoir
92130 ISSY-les-Moulineaux
(Accès piétons par le 9 avenue Jean Bouin, ou le 32 rue Jules Ferry)

Article 4 : **Catégories et Horaires :**

Pupilles et Pupillettes nés en 2004 et 2005
Appel à 13h00 Scratch à 13h30

Poussins et Poussines nés en 2006 :
Appel à 15h00 Scratch à 15h30

Article 5 : **Normes pour les tenues** : les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète **350 NW** (pantalon, veste et sous-cuirasse).
RAPPEL : **Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité**, conformément au chapitre V du règlement Intérieur de la F.F.E.

Article 6 : **Les tireurs devront être en possession de la licence F.F.E. valable pour la saison 2014-2015.**

Article 7 : **Formule et règlement de l'épreuve :**

- 1 tour de poule de 5 ou 6 tireurs selon le nombre de tireurs engagés (sans élimination).
  Les matchs se tirent en 4 touches pour toutes les catégories.
- 1 tableau d'élimination directe sans repêchage, matchs en 6 touches.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement de la compétition.

Article 8 : **Les frais d'engagement s'élèvent à 10 €,** par tireur, et seront perçus sur place

Article 9 : **INSCRIPTIONS : Les engagements se feront en ligne sur le site Extranet fédéral, à partir du lundi 5 janvier et au plus tard le Vendredi 30 janvier 2014, 23h59**.

Pas de sur classement possible. Pour tout problème, merci d'adresser vos demandes via l'adresse mail suivante : issy-escrime@hotmail.fr

Article 10 : **ARBITRAGE :** Tout club inscrivant 4 tireurs ou plus, toutes catégories confondues, sera tenu de fournir un arbitre diplômé.
Les arbitres seront indemnisés selon le tarif fédéral (au maximum niveau régional).
Ils devront être présents dès 13h.

Article 11 : **CLASSEMENT CLUB : Le CHALLENGE des MOUSQUETAIRES récompensera le meilleur club sur ces deux catégories.**

Article 12 : **RESTAURATION : Une buvette fonctionnera sur place pendant toute la durée de l'épreuve**